

# Communication à caractère promotionnel

# COMPLICE PERSPECTIVES

# DÉCEMBRE 2022

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ». Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

■ **Émetteur** : Crédit Agricole CIB Financial Solutions véhicule d'émission dédié de droit français.

**Garant de la formule** : Crédit Agricole CIB<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole CIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

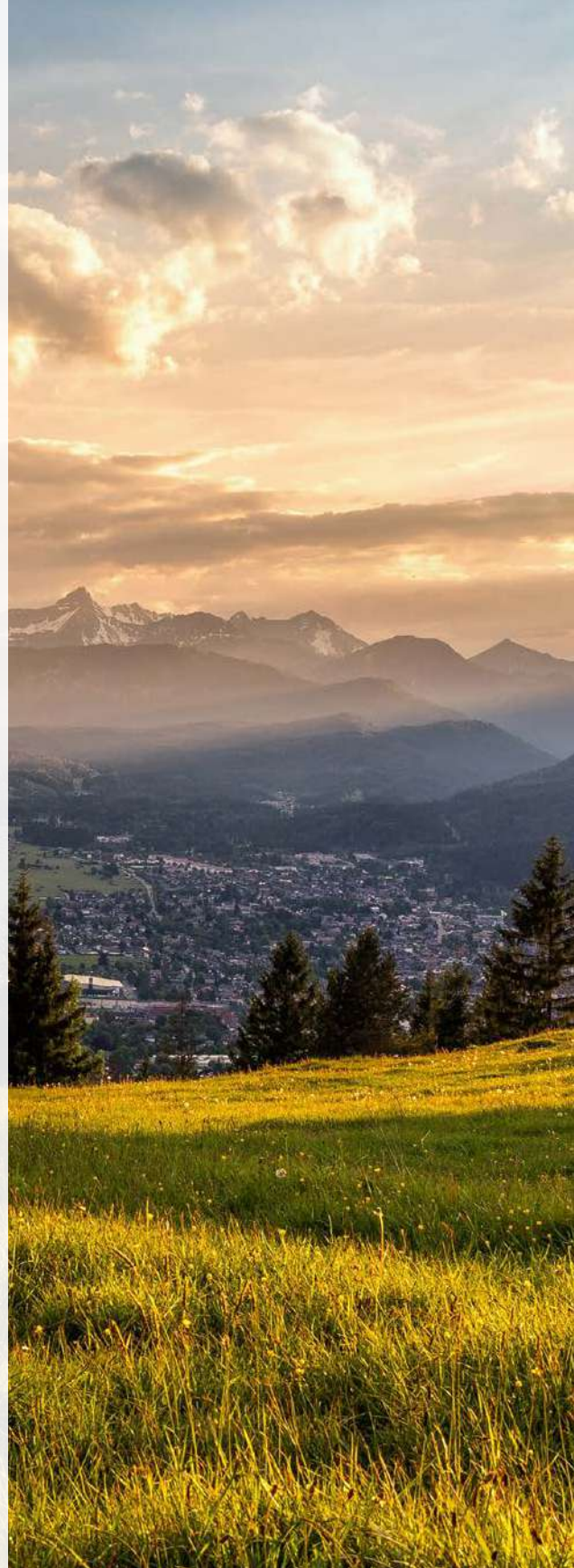
■ **Éligibilité** : Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

■ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

■ **Code ISIN** : FR9348FS8818

Complice Perspectives Décembre 2022 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises de la zone Euro présentant le meilleur score sur le pilier Social ainsi que celles dont l'implication dans la production de biens et services durables à dominante sociale est avérée. Les sociétés sont sélectionnées par Vigéo Eiris, filiale de Moody's ESG Solutions.



**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :**  
**DU 3 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2022**  
(pouvant être clôturée sans préavis)



Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Notations de crédit au 27 juin 2022 :

Crédit Agricole CIB : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Complice Perspectives Décembre 2022**, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euronext V.E Eurozone Social Focus Decrement 5 % (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- En cours de vie : chaque année, à partir de l'année 3, un **remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec un gain potentiel de 8 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis le 2 décembre 2022** si le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à une Date de Constatation Annuelle<sup>(3)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,57 %<sup>(4)</sup>) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec un gain de 8 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis le 2 décembre 2022, dès lors que le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup> (soit un taux de rendement annuel net de 5,24 %<sup>(4)</sup>) ;
  - Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>, dès lors que le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % mais strictement inférieur à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup> (soit un taux de rendement annuel net de -0,75 %<sup>(4)</sup>) ;
  - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que le cours de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup> (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,68 %<sup>(4)</sup>).

**Complice Perspectives Décembre 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

#### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(3)</sup> ou à l'échéance le 9 décembre 2032). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,75 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 2 décembre 2022 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(3)</sup> ou d'Échéance<sup>(3)</sup> selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- **Objectif de gain de 8 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis le 2 décembre 2022** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(3)</sup>, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup>, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> ;
- **Remboursement anticipé automatique** chaque année, à partir de l'année 3, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(3)</sup>, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(3)</sup>** dès lors que le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
  - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
  - **À l'échéance<sup>(3)</sup>** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de Constatation Finale<sup>(3)</sup> ;
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 8 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis le 2 décembre 2022, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique ;**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 3 ans à 10 ans ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance<sup>(3)</sup>** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau de Référence<sup>(2)</sup>, et à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 0 % de baisse par rapport à son niveau de Référence<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer à la page 4 pour la détermination du niveau de Référence.

<sup>(3)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(4)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,75 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 2 décembre 2022 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(3)</sup> ou d'Échéance<sup>(3)</sup> selon les scénarios.



# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base.

- **Risque de perte en capital à l'échéance** : En l'absence d'un remboursement anticipé, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance, en fonction du niveau du (des) sous-jacent(s) à l'échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.
- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres (déterminés de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres). Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau du (des) sous-jacent(s) aux dates d'observation concernées. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'évolution du (des) sous-jacent(s) du fait du plafonnement du gain.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau du (des) sous-jacent(s) mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité du (des) sous-jacent(s), les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates d'observation si le niveau du (des) sous-jacent(s) est proche des barrières concernées.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

---

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, Crédit Agricole CIB peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe Crédit Agricole CIB a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

---



# MÉCANISME DU PRODUIT

Le niveau de Référence correspond au niveau de clôture de l'Indice le plus bas constaté aux dates du 04/11/2022 et du 02/12/2022.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉE 3 À 9)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,40 %<sup>(3)</sup> et 6,57 %<sup>(3)</sup>, selon l'année du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau de Référence :

- Si, à cette date, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau de Référence, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :



Soit un taux de rendement annuel net de 5,24 %<sup>(3)</sup>.

- Sinon, si le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % mais strictement inférieur à 100 % de son niveau de Référence, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :



Soit un taux de rendement annuel net de -0,75 %<sup>(3)</sup>.

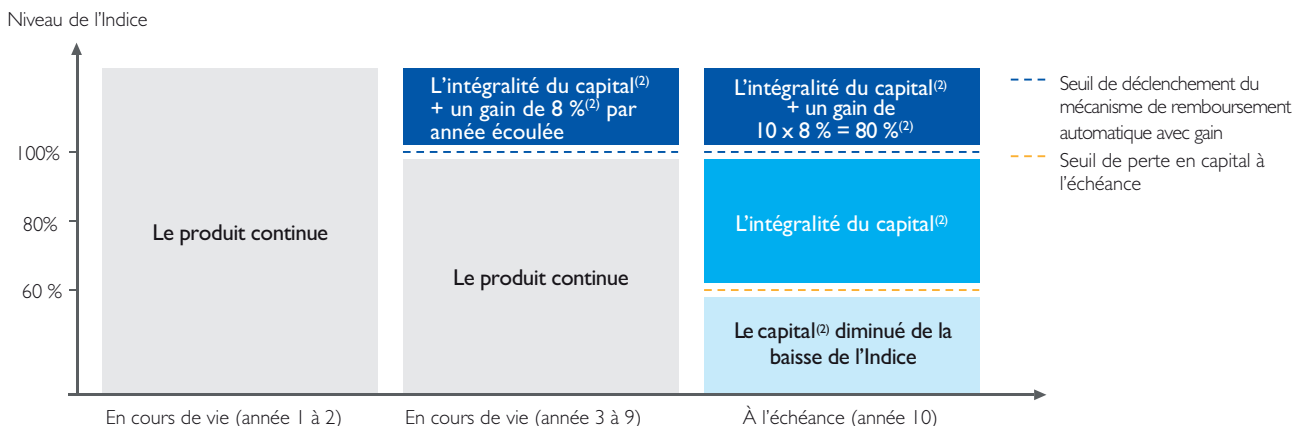
- Sinon, si le cours de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau de Référence, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :



L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,68 %<sup>(3)</sup>.

## RÉSUMÉ DU MÉCANISME



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(3)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,75 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 2 décembre 2022 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> ou d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios.

# ILLUSTRATIONS

● Niveau de l'Indice par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>

— Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

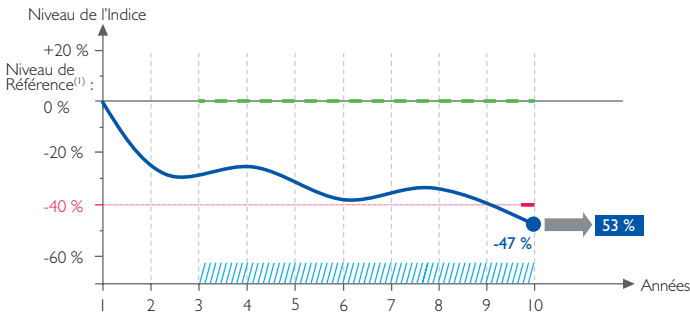
//// Période de constatation annuelle

■ Fin de vie du produit

■ Pourcentage du capital remboursé

— Seuil de perte en capital à l'échéance

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (marché fortement baissier)



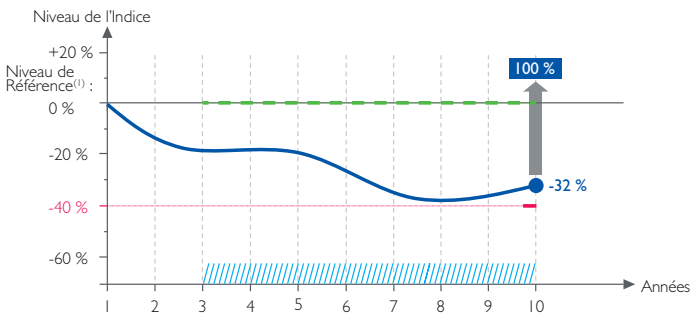
- **Année 1 à 2** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Année 3 à 9** : à chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 100 % de son niveau de Référence<sup>(1)</sup>. Le produit continue.
- **Année 10** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 47 % par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

**Montant remboursé : intégralité du capital - 47 % = 53 % du capital<sup>(3)</sup>**

soit un taux de rendement annuel net de -6,84 %<sup>(4)</sup> (inférieur à celui de l'Indice égal à -6,14 %<sup>(5)</sup>).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait à un niveau inférieur à 100 % de son niveau de Référence<sup>(1)</sup> à toutes les Dates de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup> et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (marché baissier)

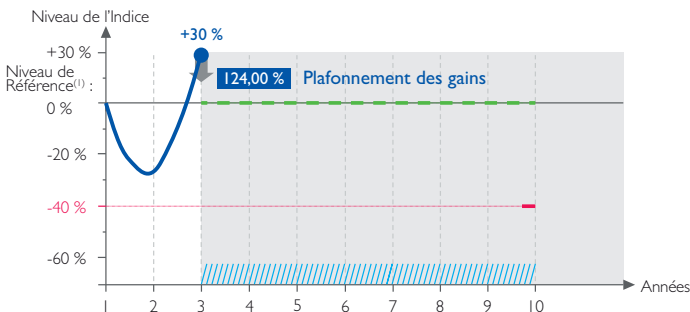


- **Année 1 à 2** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Année 3 à 9** : à chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 100 % de son niveau de Référence<sup>(1)</sup>. Le produit continue.
- **Année 10** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 32 % par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(3)</sup>**

soit un taux de rendement annuel net de -0,75 %<sup>(4)</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,77 %<sup>(5)</sup>).

## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT (marché haussier)



- **Année 1 à 2** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Année 3** : à la 1<sup>ère</sup> Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau de Référence<sup>(1)</sup>, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

**Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (3 x 8 %) = 124,00 % du capital<sup>(3)</sup>**

soit un taux de rendement annuel net de 6,57 %<sup>(4)</sup> (inférieur à celui de l'Indice égal à 9,07 %<sup>(5)</sup> du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer à la page 4 pour la détermination du niveau de Référence.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(4)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,75 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 2 décembre 2022 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> ou d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios.

<sup>(5)</sup> Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

# ZOOM SUR L'INDICE EURONEXT® VE EUROZONE SOCIAL FOCUS DECREMENT 5 %

L'indice Euronext VE Eurozone Social Focus Decrement 5 % est un indice sponsorisé par Euronext, qui est composé de 50 valeurs cotées de la zone Euro. Ces valeurs sont présélectionnées parmi l'indice Eurozone 300 qui regroupe les 300 plus importantes sociétés de la zone euro par le critère de la capitalisation boursière. Les sociétés impliquées dans des activités non compatibles avec la thématique de l'indice, soumises à des controverses ainsi que celles trop peu liquides sont écartées.

L'indice sélectionne, parmi les sociétés retenues, celles qui ont le meilleur score sur le pilier Social (selon l'évaluation de Vigéo Eiris, filiale de Moody's ESG Solutions - 30 sociétés sélectionnées) ainsi que celles dont l'implication dans la production de biens et services durables à dominante sociale est avérée (selon l'évaluation de Vigéo Eiris, filiale de Moody's ESG Solutions - 20 sociétés sélectionnées).

Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : chaque trimestre, Euronext équilibre (poids de 2 % par valeur) chacune des 50 valeurs ainsi retenues.

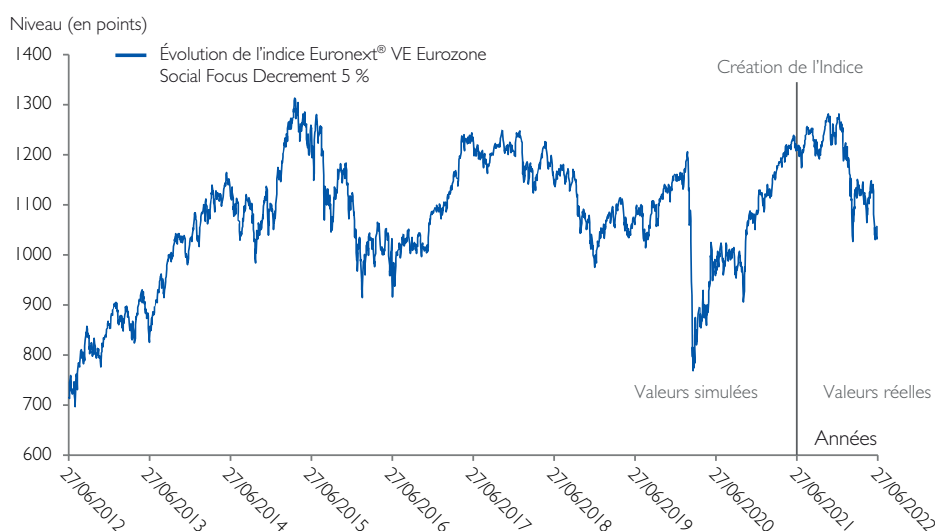
L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0014004FM0-XPAP>.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 27 JUIN 2012 AU 27 JUIN 2022

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 27 juin 2012 au 13 juillet 2021, puis sur des valeurs réelles du 14 juillet 2021 (date de création de l'Indice) au 27 juin 2022.

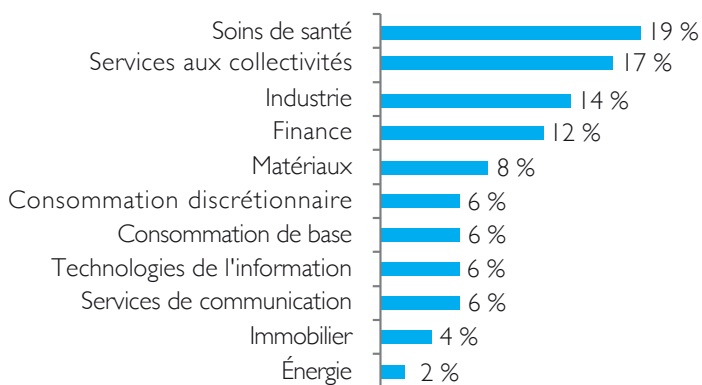
Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Source : Bloomberg, le 27 juin 2022

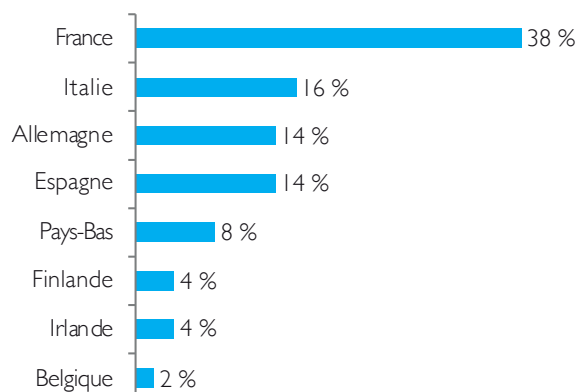
| PERFORMANCES CUMULÉES <sup>(1)</sup> AU 27 JUIN 2022 |   |
|--|---|
| Période  | Indice Euronext® VE Eurozone Social Focus Decrement 5 % |
| 1 an   | - 13,35 %   |
| 3 ans  | - 0,36 %  |
| 5 ans  | - 13,49 %   |
| 10 ans   | 48,63 %   |

## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 27 juin 2022

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



<sup>(1)</sup> Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

|   |   |  |                            |
|---|---|--|----------------------------|
| Code ISIN :                                   | FR9348FS8818  |  |                            |
| Forme juridique :                             | Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 15 juillet 2021 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg.                           |  |                            |
| Émetteur :                                    | Crédit Agricole CIB Financial Solutions (véhicule d'émission dédié de droit français)   |  |                            |
| Garant de la formule :                        | Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup> . Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole CIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.   |  |                            |
| Devise :                                      | Euro (€)  |  |                            |
| Montant de l'émission :                       | 30 000 000 €  |  |                            |
| Valeur nominale :                             | 1 000 €   |  |                            |
| Prix d'émission :                             | 100 %   |  |                            |
| Éligibilité :                                 | Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie.   |  |                            |
| Cotation :                                    | Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).   |  |                            |
| Période de souscription :                     | Du 3 octobre au 30 novembre 2022  |  |                            |
| Garantie en capital :                         | Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.   |  |                            |
| Commissions de distribution :                 | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Crédit Agricole CIB, au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,615 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s). |  |                            |
| Sous-jacent :                                 | Indice Euronext V.E Eurozone Social Focus Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) – Code Bloomberg : SOCOEUR Index.   |  |                            |
| Date d'Émission :                             | 9 décembre 2022   |  |                            |
| Détermination du niveau de Référence :        | Niveau de clôture de l'Indice le plus bas constaté aux dates du 04/11/2022 et du 02/12/2022.  |  |                            |
| Dates de Constatation Annuelle                | 2 décembre 2025 (année 3) ;<br>2 décembre 2026 (année 4) ;<br>2 décembre 2027 (année 5) ;   | 4 décembre 2028 (année 6) ;<br>3 décembre 2029 (année 7) ;<br>2 décembre 2030 (année 8) et   | 2 décembre 2031 (année 9). |
| Dates de Remboursement Anticipé Automatique : | 9 décembre 2025 (année 3) ;<br>9 décembre 2026 (année 4) ;<br>9 décembre 2027 (année 5) ;   | 11 décembre 2028 (année 6) ;<br>10 décembre 2029 (année 7) ;<br>9 décembre 2030 (année 8) et | 9 décembre 2031 (année 9). |
| Date de Constatation Finale :                 | 2 décembre 2032 (Année 10)  |  |                            |
| Date d'Échéance :                             | 9 décembre 2032 (Année 10)  |  |                            |
| Marché secondaire :                           | Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'engagera à faire ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1.00 %.  |  |                            |
| Publication de la valorisation :              | Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs. |  |                            |
| Agent de calcul :                             | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« CACIB »)   |  |                            |
| Double valorisation :                         | Une double valorisation du titre sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'Émetteur et Garant de la formule.   |  |                            |

<sup>(1)</sup> Notations de crédit au 27 juin 2022 :

Crédit Agricole CIB : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



## AVERTISSEMENT

Ces Titres présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

**Documentation Juridique :** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 15 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses éventuels suppléments (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. A la demande de l'émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

**Disponibilité de la Documentation Juridique :** Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants : [Prospectus de Base](#), [Conditions Définitives](#), [Document d'Information Clé](#).

**Absence d'offre de contracter :** Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

**Cadre d'investissement :** Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

**Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation :** Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé.

Les Contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

**Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

**Restrictions générales de vente :** Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

**Agrément / Mentions Légales :** Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

**Avertissement de l'indice :** Euronext N.V. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre des Titres. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitudes des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Les titres de créance sont distribués par Matmut Patrimoine, SAS à associé unique, capital de 50 000 € entièrement libéré, 532 932 290 RCS Rouen, Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen, ORIAS n° I2068550 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) –, Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), Intermédiaire en assurances, Carte professionnelle n°CPI 7501 2018 000 036 147 activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.